

	Procédure opératoire normalisée Accès en Urgence sur le toit IRH 2^e étage (Effectif jusqu'à la mise en conformité des échelles fixes)	N° PON : PON-SST-IRH2-001 N° de version : 02
Programme de référence: Programme de protection contre les chutes		Départements et services: - SGIAI - Chaufferie

Risques potentiels :	- Possibilité de chute à plus de 3 mètres, éjection, chute d'objets, terrain inégal, manutention manuelle, coactivité, circulation piétonnière; - Déséquilibre de la nacelle ou plateforme.
Équipement de protection individuel (ÉPI)	 - Obligatoire : Harnais et cordon d'assujettissement; - Selon la tâche : gants et casque de sécurité disponibles, cadenas personnel.
Équipement et matériel minimalement requis :	- Banderole périmétrique, cônes de signalisation, cordon de foule; - Cellulaire : application Alerte UQTR ou travail à deux (binôme).
Formation requise :	- Protection contre les chutes; - Formation nacelle élévatrice.
Ressources complémentaires:	- Programme de protection contre les chutes; http://www.uqtr.ca/protectioncontreschutes - Téléchargement de l'application Alerte UQTR; https://uqtr.apparmor.com/clients/uqtr.ca/index.html - PON Nacelle; - Inspection des EPIS.

1. Description de la procédure

	Les consignes et procédures de sécurité en vigueur à l'UQTR doivent obligatoirement être respectées par toute personne au moment de l'intervention
Étape 1	
1. Préparation 1.1. Une analyse de tâche ponctuelle est menée par une personne en autorité en collaboration avec la personne qui exécutera la tâche; 1.2. Se procurer les équipements de protection individuelle ainsi que le matériel et les outils requis pour effectuer la tâche; 1.3. Contactez le magasin du SGIAI au poste 2627 qui procèdera à la location d'une nacelle articulée de la longueur requise; 1.4. Lire, comprendre et suivre les étapes de la P.O.N. pour les nacelles; 1.5. Prendre connaissance des instructions de sécurité du manuel de l'utilisateur; 1.6. Procédez à l'inspection visuelle et tactile des équipements de protection individuelle avant utilisation.	

	Procédure opératoire normalisée Accès en Urgence sur le toit IRH 2^e étage (Effectif jusqu'à la mise en conformité des échelles fixes)	N° PON : PON-SST-IRH2-001 N° de version : 02
Programme de référence: Programme de protection contre les chutes		Départements et services: - SGIAI - Chaufferie

Étape 2	
2. Inspection 2.1. Inspectez le harnais de sécurité (Image 1) 2.2. Inspectez le cordon d'assujettissement (Image 2) 2.3. Inspectez la nacelle articulée en se référant au manuel du fabricant. (Image 3)	 Image 1  Image no. 2  Image no. 3

Étape 3	
3. Chemin d'accès et déplacements 3.1. Repérez l'endroit des travaux avant d'y conduire la nacelle articulée. Effectuez à pied, le chemin que devra emprunter la nacelle pour se rendre à destination. Vérifiez que le passage est libre d'obstacle; 3.2. Au besoin, demandez l'assistance d'une vigie pour contrôler la circulation piétonnière pendant le déplacement de la nacelle articulée.	

Étape 4	
4. Exécution des travaux 4.1. Portez votre harnais et attachez le cordon d'assujettissement à l'ancrage dans le panier; 4.2. Déplacez la nacelle articulée jusqu'à l'avant de l'édifice de l'IRH; 4.3. Assurez-vous que la nacelle articulée est sur une surface stable; 4.4. Placez les roues de la nacelle articulée vers l'avant pour augmenter la stabilité; 4.5. Avant de débiter les travaux, installez un périmètre de sécurité au sol, avec des cônes de signalisation ou des banderoles périmétriques pour éviter la circulation des piétons dans votre zone de travail; 4.6. Avant d'élever le panier de la nacelle, assurez-vous que l'espace est totalement libre et dégagé. Tenez-vous à plus de 3m (10pi) des fils électriques et assurez-vous de ne pas entrer en collision avec une structure lors de la montée; 4.7. Gardez les pieds au fond du panier;	

	Procédure opératoire normalisée Accès en Urgence sur le toit IRH 2^e étage (Effectif jusqu'à la mise en conformité des échelles fixes)	N° PON : PON-SST-IRH2-001 N° de version : 02
Programme de référence: Programme de protection contre les chutes		Départements et services: - SGIAI - Chaufferie

- 4.8. Soulevez prudemment le panier de la nacelle à la hauteur désirée
- 4.9. Lors des manœuvres, évitez les gestes brusques et les mouvements qui engendraient un déplacement ou un balancement du panier de la nacelle;
- 4.10. Avancez le panier à une distance de plus de 2m (6pi.6po) du bord du toit
- 4.11. Détachez le cordon d'assujettissement puis débarquez du panier sur le toit;
- 4.12. Délimitez votre aire de travail de façon à toujours travailler à plus de 2m (6pi.6po) du bord du toit;
- 4.13. À la fin des travaux, embarquez dans le panier et attachez votre cordon d'assujettissement à l'ancrage dans le panier;
- 4.14. Redescendez lentement jusqu'à la position la plus basse;
- 4.15. Conduisez la nacelle jusqu'au lieu d'entreposage.

5. Sauvetage

Lors de l'utilisation de la nacelle articulée et qu'une des situations suivantes survient : travailleur blessé dans l'incapacité d'opérer la nacelle, travailleur inconscient, nacelle articulée défectueuse, coincée en hauteur. Une procédure de sauvetage devra être déclenchée.

- 5.1. Sécurisez les lieux;
- 5.2. Prendre contact avec le(s) travailleur(s) dans la nacelle articulée;
- 5.3. Utilisez les commandes d'urgence au sol afin d'abaisser la nacelle articulée;
- 5.4. Contactez le C.O.S. pour obtenir les services d'un secouriste et/ou les services d'urgence externe.

⚠ Attention : Si la nacelle articulée ne peut descendre par les moyens auxiliaires et que vous utilisez l'application « Alerte UQTR » cliquer sur « Besoin d'Assistance » ou contacter le C.O.S. au numéro 819-376-5011 extension :5050.

 Université du Québec à Trois-Rivières	Procédure opératoire normalisée Accès en Urgence sur le toit IRH 2^e étage (Effectif jusqu'à la mise en conformité des échelles fixes)	N° PON : PON-SST-IRH2-001 N° de version : 02
Programme de référence: Programme de protection contre les chutes		Départements et services: - SGIAI - Chaufferie

2. Historique des changements et approbations

Création par	Lisette Arel, conseillère sst	Date	2025 / 07 / 07 AAAA/MM/JJ
Date du changement	Description du changement	Personnes impliquées	
2025/07 /07 AAAA/MM/JJ	Initiale	Préparé par :	Lisette Arel
		Validé par :	Johnny Lacroix
		Approuvé par :	Lisette Arel
/ / AAAA/MM/JJ		Préparé par :	
		Validé par :	
		Approuvé par :	
/ / AAAA/MM/JJ		Préparé par :	
		Validé par :	
		Approuvé par :	
/ / AAAA/MM/JJ		Préparé par :	
		Validé par :	
		Approuvé par :	